

**Mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre la piraterie et de sécurité maritime de la région
d'Afrique australe et orientale et de l'océan Indien**

1^{er} atelier de travail sur la lutte contre le blanchiment de l'argent de la piraterie

(Hôtel Barbarons, Mahé, Seychelles, 29 – 30 Octobre 2012)

**Discours de M. Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la
Commission de l'océan Indien**

Monsieur le Président du Conseil des ministres de la COI,
Monsieur le Ministre,
Madame et messieurs les membres du Corps diplomatique,
Mesdames et messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs les invités

En débutant les travaux des Etats de notre région sur la lutte contre le blanchiment de l'argent de la piraterie, je voudrais, tout d'abord, remercier le Président de la République des Seychelles, M. James MICHEL, ainsi que son gouvernement pour leur leadership déterminant dans ce combat dans la région de l'Indianocéanie.

Je remercie aussi spécialement de sa présence M. le ministre M. Jean Paul ADAM, président du conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien et ministre des Affaires Etrangères.

Cette forte représentation illustre l'implication des Seychelles dans les processus régionaux et internationaux, en l'occurrence ceux dont l'animation est confiée à la COI. La communauté internationale et les pays de la région sont impressionnés par le courage dont fait montre les Seychelles dans cette lutte.

La lutte contre la piraterie sous toutes ses formes, et contre le blanchiment de l'argent de la piraterie en particulier constitue véritablement un aspect essentiel de l'action contre la piraterie, au même titre que l'appréhension des pirates en mer, ou que leur jugement.

Cet atelier se situe dans une phase de mobilisation régionale dans la lutte contre la piraterie conformément à la Stratégie Régionale adoptée par les Etats membres de la région de l'Afrique Australe et orientale et océan Indien, le 7 octobre 2010 à Maurice.

La Commission de l'océan Indien, a été mandatée pour démarrer la mise en œuvre de cette Stratégie Régionale qui appelle une forte mobilisation forte. La COI va organiser la prochaine réunion ministérielle des Etats de la région de l'Afrique Australe et Orientale et océan Indien en 2013. Il sera temps de rendre compte du progrès accompli.

Ma conviction est qu'il est en effet indispensable, dans la phase actuelle, de structurer et d'intensifier la lutte contre le blanchiment:

- qui permet d'atteindre directement les décideurs de la piraterie pour leurs crimes passés,
- et qui réduit leur motivation à poursuivre leurs actions criminelles.

Le traçage de flux financiers internationaux est voué à l'échec en l'absence de coopération internationale.

Mais nous le savons, cette coopération est difficile à mettre en œuvre:

- d'abord parce que le rattachement de flux financiers à l'activité de piraterie est difficile à établir; et
- aussi parce que les informations utiles ne sont pas toutes accessibles aux Etats, mais sont détenues par l'industrie privée impliquée dans la négociation et le versement des rançons.

L'action que nous engageons ici aujourd'hui entre Etats de la région poursuit les objectifs suivants:

1. d'élaborer un plan d'action régional de lutte contre le blanchiment des fonds de la piraterie;
2. de mettre en réseau les organismes concernés pays de la région pour échanger leur expérience et intensifier leur coopération;
3. d'étudier la mise en place d'un mécanisme régional d'échange d'informations relatives au blanchiment;
4. Enfin, nous devons affirmer notre volonté de participer à la réflexion internationale sur les actions à mener contre les commanditaires de la piraterie. Les Etats de la région peuvent envisager d'exprimer leurs vues au groupe de travail de l'ONU, qui se réunira le 9 novembre.

Il y a quatre principes, ou règles de travail, me paraissent à retenir pour la conduite de nos travaux futurs:

1. En premier lieu le principe de cohérence et de coordination avec l'action de l'ONU (le groupe de travail sur la lutte contre les commanditaires créé par le groupe de contact de l'ONU sur la piraterie). Notre démarche est soutenue par le président de ce groupe. Conformément aux objectifs du programme de sécurité maritime de l'Union Européenne, nous allons soutenir, dans le cadre du programme contre la piraterie, appelé Maritime Security - 'MASE', les Etats de la région qui exprimeront le souhait de participer aux travaux de ce groupe.
2. Un deuxième principe est celui de l'ouverture à tous les Etats de la région sans exclusive, y compris la Somalie. Il nous appartiendra d'examiner l'opportunité d'une ouverture de nos travaux à d'autres acteurs;
3. Le troisième principe important est celui du travail en réseau:
 - I. avec les organisations régionales, notamment la COMESA, qui portera la responsabilité de mettre en œuvre la stratégie régionale dès 2013;
 - II. avec les bailleurs de fonds qui soutiennent cette mobilisation;
 - III. et avec les organisations internationales les plus compétentes en matière de coopération et d'échange d'informations policières, dont l'expertise est éprouvée et dont l'efficacité et la légitimité sont reconnues.
4. Enfin, nous devons privilégier les solutions opérationnelles, pratiques, et concrètes, par exemple celles qui faciliteront l'accès des services d'enquête à l'information, et faciliteront l'échange d'informations.

Nous devons nous fixer une ambition collective.

Je souhaite qu'elle ne se limite pas à la conception et à la mise en œuvre de mécanismes techniques de coopération.

Elle doit aussi nous permettre de contribuer à la réflexion internationale et d'être une force de proposition sur les enjeux essentiels:

1. Quelle est la vision régionale sur la nature des flux illicites: y a-t-il une évolution en ce qui concerne la relation entre terrorisme et piraterie ?
2. Quelles obligations de coopération avec les Etats imposer à l'industrie?
3. Quel rôle donner aux organisations régionales pour relayer les préoccupations collectives des Etats en ce qui concerne la stratégie de lutte contre le blanchiment?

Ce séminaire va vous permettre de débattre de vos attentes, de vos objectifs, ainsi que des modalités d'organisation du travail dans les mois à venir.

Je tiens à remercier:

1. l'Union Européenne pour son soutien significatif, en l'occurrence financier (nous bénéficions d'une enveloppe de 2 millions d'euros déjà acquise et une 2eme enveloppe suivra dans les mois à venir; et
2. chacun d'entre vous, en particulier ceux qui se sont déplacés de loin.

L'intérêt que vous manifestez pour l'éradication de la piraterie, pour l'affirmation de notre capacité de mobilisation collective, et pour le renforcement de la stabilité régionale, est un espoir pour toute la région.

Je vous remercie et vous souhaite de fructueux travaux.